



**N° 21.02**  
**CONTRIBUTIONS EPCI**  
**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 03 février de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

**Titulaires présents (19) :**

DEBES Céline ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; ROSET Patrick ; VERNAY Julie ; BOUSQUET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; BERTHELOT Jean-Pierre ; BOUVIER PATRON Denis ; GIBBONS Grégory ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SPITZNER Francis ; FRACHON Marie-Christine.

**Suppléants participants au vote (4):**

SUCHET Noël ; DANTHON Brigitte ; HUMBERT Claude ; GAUTHIER Marcel.

**Excusés et pouvoirs (7) :**

BUSSY Chantal pour DANTHON Brigitte ; DENIS Christophe pour LIGONNET Andrée ; GIRARD Jean-Pierre pour FAYET Michel ; VERNAISON Clément pour DEBES Céline ; VIAL Guillaume pour SUCHET Noël ; DEVAUX Vanessa pour ROSET Patrick ; AMEZIANE Karim pour SPITZNER Francis.

**Excusés (5) :**

VILLARD Claude ; PETROZZI Bruno ; RABILLOUD Jean-René.

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le Budget primitif ayant été présenté, il est proposé au comité syndical d'approuver le montant des contributions servant de base à la participation des EPCI.

Il est rappelé qu'à l'exception de ceux relatifs au traitement des ordures ménagères, pour lesquels le SITOM NI a procédé à deux réductions successives de 1 €/ tonne, les tarifs sont demeurés inchangés de 2015 à 2019.

Le déséquilibre structurel résultant de l'écart entre ce gel des tarifs et la croissance des coûts depuis 2015 a été partiellement comblé en 2020 par une hausse de 9.5% des tarifs (hors incinération) Cet effort de rattrapage doit être poursuivi en 2021 et ajusté pour tenir compte des hausses des coûts d'exutoires liés au démarrage de la hausse de la TGAP (incinération et enfouissement) et rétablir des conditions d'autofinancement minimales. Les tarifs (hors incinération et tri) sont réévalués de 12%, le tarif de refacturation des services du SITOMNI est revu à hauteur de la TGAP supplémentaire de 2021. Par ailleurs, les nouveaux marchés conclus avec des centres de tri adaptés à l'extension des consignes de tri rendent nécessaire une augmentation très importante de ces tarifs.

L'étude de mise à plat des collectes prévue en 2020, et décalée du fait du report des élections et du COVID, permettra, après traitement du dossier périmètre, de revoir la structure et l'organisation des tarifs pour accompagner les projets métiers (extension consignes de tri, refonte des collectes, biodéchets, prévention des déchets) et limiter au maximum l'impact des contraintes fortes à venir (trajectoire très dynamique de la TGAP, réduction drastique des possibilités économiques et réglementaires d'enfouissement).

Ces tarifs servent de base au montant des participations, lesquels varient selon les tonnages par commune ou EPCI, la population notamment.

La hausse globale de participation représente 12 euros par habitant en moyenne.

**Un document joint en annexe de la présente délibération  
détermine le montant des contributions par EPCI**

# CONTRIBUTIONS 2021 AUX COLLECTIVITES MEMBRES

Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12<sup>ème</sup> au début de chaque mois

## **1 – ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

### **1.1 – *Traitement des ordures ménagères***

Le tarif d'incinération du SITOM NI facturé au SMND est augmenté de la TGAP de 2021. La contribution en 2021 sera basée sur un tonnage de 53 831 tonnes, légèrement inférieur à celui-ci de 2020 (celui-ci à été temporairement impacté à la hausse après chaque période de confinement).

OBJET	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
. Tonne incinérée SITOM HT	120,00	120,00	121,00	120,00	119,00	119,00
. TGAP	4,13	3,00	3,00	3,00	3,00	8,00
. Coût hors TVA	124,13	123,00	124,00	123,00	122,00	127,00
. TVA	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Tonne incinérée TTC	<b>136,50</b>	<b>135,50</b>	<b>136,50</b>	<b>135,30</b>	<b>134,20</b>	<b>139,70</b>

### **1.2 – *Collecte des ordures ménagères – camions BOM***

OBJET	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
. Heure de collecte	116,00	116,00	116,00	116,00	127,00	142,20

### **1.3 – *Collecte des ordures ménagères – véhicules spécifiques***

OBJET	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
. Heure de collecte	91,50	91,50	91,50	91,50	100,20	112,20

## 2 – DECHETERIES

Sur la base des populations recensées (Pour 2021, les populations 2020 sont utilisées), les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus. La participation des intercommunalités aux déchèteries tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (fluides des déchèteries, entretien courant des équipements, des locaux et de la voirie, dépenses de personnel, transports des bennes) et du traitement (exutoires des flux collectés : déchets verts, des bois, gestion des encombrants...). Elle tient compte également des recettes du service (reprises des matériaux, soutiens des éco organismes). La participation demandée doit en principe être en adéquation avec le coût du service calculé selon la matrice de l'ADEME.

### 2-1 Contributions de fonctionnement

Objet	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €	Coûts 2018 En €	Coûts 2019 En €	Coûts 2020 En €	Coûts 2021 En €
Coût par habitant	28,00	28,00	28,00	28,00	30,70	34.40

### 2-2 Participations aux travaux

Il s'agit des participations aux travaux réalisés en section de fonctionnement et permettant de financer l'amortissement des travaux réalisés lors de la création des déchèteries.

Déchèterie concernée	EPCI concerné	Montant	Echéance
Saint Victor de Cessieu	CCVD	25 833,65€	2029

## 3 – COLLECTE SELECTIVE

Les tarifs liés au tri sont augmentés dans une proportion équivalente aux coûts de la prestation de tri, soit 80%.

### 3-1-1- Communes en apport volontaire (3 flux)

Coût par habitant	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
Communes performances < 60kg/an/hab	3,80	3,80	3,80	3,80	4,16	7,49
Communes performances comprises entre 60 et 70kg/an/hab	3,40	3,40	3,40	3,40	3,72	6,70
Communes performances comprises entre 70 et 80kg/an/hab	3,00	3,00	3,00	3,00	3,29	5,92
Communes performances > 80kg/an/hab	2,70	2,70	2,70	2,70	2,96	5,33

### 3-1-2 - Communes en porte à porte et en apport volontaire pour (1 flux) verre

Coût par habitant	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
Communes performances < 60kg/an/hab	1,10	1,10	1,10	1,10	1,20	2.16
Communes performances comprises entre 60 et 70kg/an/hab	0,95	0,95	0,95	0,95	1,04	1.87
Communes performances comprises entre 70 et 80kg/an/hab	0,80	0,80	0,80	0,80	0,88	1.58
Communes performances > 80kg/an/hab	0,70	0,70	0,70	0,70	0,77	1.39

sur la base des populations recensées, le coût forfaitaire comprend :

- les coûts de collecte et traitement déduction faite des aides Citéo.
- les coûts d'acquisition et de mise en place du matériel pour les colonnes aériennes ou enterrées concernant les matériaux issus de la collecte sélective (verre / emballage / papiers). Les travaux d'aménagement restent à la charge de la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de voirie et des espaces publics ou privés.
- les coûts de remplacement des colonnes
- les coûts de maintenance et d'entretien des colonnes
- les coûts de communication générale et spécifique
- les interventions en milieu scolaire

La facturation des contributions interviendra mensuellement en début de mois.

### 3-2 Collecte sélective en porte à porte

#### 3-2-1 – Collecte

Objet	Coûts 2015 en €	Coût 2016 en €	Coût 2017 en €	Coût 2018 en €	Coût 2019 en €	Coût 2020 en €	Coût 2021 en €
- Heures de collecte	116,00	116,00	116,00	116,00	116,00	127,00	142,20

#### 3-2-2 - Traitement

Coût par Tonne / Traitement emballages PAP	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
Communes performances < 60kg/an/hab	37,00	37,00	37,00	37,00	40,52	72,52
Communes performances comprises entre 60 et 70kg/an/hab	26,00	26,00	26,00	26,00	28,47	51,47
Communes performances comprises entre 70 et 80kg/an/hab	15,00	15,00	15,00	15,00	16,43	29,57
Communes performances > 80kg/an/hab	5,00	5,00	5,00	5,00	5,48	9,86

Les estimations sont fixées sur la base d'un tonnage de 4541 tonnes.

### 4 – PLAN BIO DECHETS-DECHETS VERTS

Concerne les collectivités engagées dans cette démarche, en sachant que la finalité porte sur une réduction du tonnage incinéré, et par conséquence des coûts de traitement.

Perception par contribution en un seul versement en juin.

Objet	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
Vente de composteur plastique *	20	20	20	20	20	20
Vente de composteur Bois *				30	30	30

\* Prix d'achat par le SMND environ 40€ pour le composteur plastique et de 50€ pour le composteur bois

## 5 – GESTION CONTENEURS OM ET CS

Collectivité	Bacs concernés	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €	Coûts 2018 en €	Coûts 2019 en €	Coûts 2020 en €	Coûts 2021 en €
<b>CCEL</b>	<b>OM + CS</b>	<b>331 690</b>	<b>331 690</b>	<b>331 690</b>	<b>331 690</b>	<b>331 690</b>	<b>331 690</b>
ST QUENTIN FALLAVIER	OM/CS/entr	63 180	63 180	63 180			
ST QUENTIN FALLAVIER	CS				19 180	19 180	19 180
BOURGOIN JALLIEU	CS	56 650	56 650	56 650	56 650	56 650	56 650
VAULX MILIEU	OM + CS	11 200	11 200	11 200			
VAULX MILIEU	CS				6 200	6 200	6 200
L'ISLE D'ABEAU	CS	19 050	19 050	19 050	22 050	22 050	22 050
L'ISLE D'ABEAU (village)	OM + CS	10 000	10 000	10 000			
VILLEFONTAINE	CS	16 480	16 480	16 480	16 480	16 480	16 480
LA VERPILLIERE	CS	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600
<b>Total CAPI</b>		<b>197 160</b>	<b>197 160</b>	<b>197 160</b>	<b>141 160</b>	<b>141 160</b>	<b>141 160</b>
HEYRIEUX	OM + CS	30 900	30 900	30 900	30 900	30 900	30 900
BONNEFAMILLE	CS	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
ST GEORGES D'ESPERANCHE	CS	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
ST JUST CHALEYSSIN	CS	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500
<b>Total CCND</b>		<b>55 900</b>	<b>55 900</b>	<b>55 900</b>	<b>55 900</b>	<b>55 900</b>	<b>55 900</b>
CHOZEAU	OM	4 940	4 940	4 940	4 940	4 940	4 940
SOLEYMIEU	OM	5 950	5 950	5 950	5 950	5 950	5 950
CREMIEU	OM	17 860	17 860	17 860	17 860	17 860	17 860
TIGNIEU JAMEYZIEU	CS			20 600	20 600	20 600	20 600
<b>Total CCBDD</b>		<b>28 750</b>	<b>28 750</b>	<b>49 350</b>	<b>49 350</b>	<b>49 350</b>	<b>49 350</b>
CCVH Sacs	CS	1 795	1 795	1 795	1 795	1 795	1 795

## 6 – AJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS

Les contributions des EPCI sont réduites (sur la part collecte OM) des redevances spéciales et du produit des conventions de prestation estimées à hauteur de 73771 euros pour la CAPI et 68 881 euros pour la CCBDD.

Il est proposé de :

- Valider ces contributions, selon l'annexe jointe,
- De dire que pour les tarifs des services aux professionnels et aux particuliers, la délibération 18.03 reste en vigueur en 2021, notamment au regard des modalités de facturation des apports en déchèterie dans les sites non équipés de contrôles d'accès en phase de production
- De dire que pour les sites équipés en contrôle d'accès en phase de production, le fonctionnement du site s'applique selon les termes de la délibération 18.39.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à la majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 03.02.2021**

**Michel FAYET,**  
Président



